

Conditions Générales de Vente

Les conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Le Phare pour le compte de professionnels du Phare, de bénéficiaires, de partenaires ou de clients.

1 Modalités d'inscription

Toute inscription suppose l'acceptation de ces CGV.

Les formations peuvent se dérouler en inter ou en intra. Les modalités d'inscription suivent la même démarche.

1.1 Formation LSF ou LfPC

Pour s'inscrire à une formation en LSF ou LfPC :

- Télécharger la fiche inscription sur le site internet : <https://www.ids-lephare.com/nos-activites/formation.html>

- Transmettre la fiche d'inscription complétée par :
 - Courrier : Le Phare – 16 rue de Kingersheim – 68110 Illzach
 - Mail à : formation@ids-lephare.com

L'assistante administrative confirme par mail chaque inscription.

15 jours avant l'action de formation, un mail de convocation est adressé aux apprenants.

L'assistante administrative y joint le règlement intérieur et la convention qui relatent les aspects organisationnels et financiers. Cette dernière est signée par les différentes parties.

1.2 Sensibilisation aux déficiences sensorielles et/ou à la dysphasie

Pour solliciter le service de formation à organiser une action de sensibilisation :

- Prendre contact auprès de l'assistante administrative du service de formation : formation@ids-lephare.com – téléphone 03 89 50 97 86,

La responsable de Pôle Ressources se rapprocher du commanditaire afin d'établir un cahier des charges. Une proposition pédagogique ainsi qu'un devis financier sur mesure sont ensuite proposés.

Dès signature du devis et du cahier des charges, la responsable s'occupe de l'ingénierie pédagogique et organisationnelle. Elle formalise le programme de formation. Une fois validé, la convention est envoyée au commanditaire pour être signée par les différentes parties.

2 Données personnelles

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés, nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant.

En cliquant sur le bouton Envoyer, vous consentez au traitement de ces données.

Le responsable du traitement est Nathalie JEKER-WASMER, Directrice Générale de l'IDSD Le Phare.

Le traitement a pour finalité la gestion de votre demande de contact, de stage ou votre candidature.

Les données sont utilisées uniquement au sein de l'établissement et sont conservées le temps de la réalisation de la formation (avec un maximum de 2 ans).

Vous disposez du droit d'accès au traitement pour lequel nous collectons les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires.

Pour des détails supplémentaires vous pouvez consulter notre Charte d'utilisation et de protection des Données à Caractère Personnel accessible sur le lien <http://www.ids-lephare.com/uploads/RGPD/Charte.pdf>.

Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@ids-lephare.com.

3 Frais de participation

En contrepartie d'une formation LSF ou LfPC, le participant s'acquittera du coût pédagogique, selon le tarif en vigueur au sein du Service de Formation du Phare.

Le prix indiqué correspond au coût pédagogique et est consultable sur le site :

<https://www.ids-lephare.com/nos-activites/formation.html>

Les coûts supplémentaires liés au déplacement, à l'hébergement et à la restauration sont à prévoir.

Au regard de l'importance de l'apprentissage de la LfPC / la LSF par les usagers, les parents, les membres de la fratrie ou toute personne au contact régulier d'un bénéficiaire sourd et suivi par l'un des services du Phare, la formation est dispensée gratuitement. Cette dernière est alors considérée comme un volet de l'accompagnement proposé.

Dans le cadre de sensibilisation aux déficiences sensorielles et à la dysphasie, le tarif est défini par le cahier des charges et les modalités de règlement sont conventionnées.

À l'issue de la prestation, l'assistante administrative se charge de communiquer :

- La facture payable à échéance de 30 jours,
- Les attestations de présence et de formation,
- Les synthèses des enquêtes de satisfaction.

4 Annulation ou report

4.1 A l'initiative du service de formation du Phare

Le Phare se réserve le droit d'annuler ou de reporter une action de formation sans pénalité lorsqu'il n'y a pas suffisamment de participants ou si un formateur est indisponible.

Si Le Phare est contraint d'annuler ou de reporter la totalité de l'action de formation prévue, il s'engage à proposer aux participants un report ou, sur demande, le remboursement des frais de formation.

4.2 A l'initiative d'un participant

Pour toute absence à une formation, le participant est invité à prendre contact avec l'assistante administrative du service de formation :

formation@ids-lephare.com – téléphone 03 89 50 97 86.

Les demandes d'annulation ou de report sont acceptées 3 semaines avant le début de la session de formation.

Si l'apprenant n'est pas en mesure de suivre l'intégralité de la formation pour des raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical, l'organisme s'engage à lui proposer un report ou le remboursement des frais de formation, pour les cours non suivis.

4.3 À l'initiative d'un commanditaire

Pour toute annulation d'une sensibilisation, le commanditaire est invité à prendre contact avec l'assistante administrative du service de formation :

formation@ids-lephare.com – téléphone 03 89 50 97 86

Les demandes d'annulation ou de report sont acceptées 3 semaines avant le début de la session de formation. Les frais déjà engagés par le service formation seront dus.

5 Litiges

En cas de litige survenant entre le participant ou le commanditaire et le centre de formation, il sera recherché une solution à l'amiable.